

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV L'EPARGNANT**

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 avril 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **FINOR** représenté par M. Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	338 827 343	372 139 809
Obligations et valeurs assimilées		335 916 952	354 841 028
Titres OPC		2 910 391	17 298 781
Placements monétaires et disponibilités		107 800 692	133 920 091
Placements monétaires	5	107 785 178	132 835 935
Disponibilités		15 514	1 084 156
Créances d'exploitation	9	767 559	747 137
TOTAL ACTIF		447 395 594	506 807 037
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	599 388	438 944
TOTAL PASSIF		599 388	438 944
ACTIF NET			
Capital	11	429 920 146	486 957 459
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 675	2 511
Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 874 385	19 408 123
ACTIF NET		446 796 206	506 368 093
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		447 395 594	506 807 037

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	16 649 522	17 849 137
Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 026 562	17 104 382
Revenus des titres OPC		622 960	744 755
Revenus des placements monétaires	7	4 070 888	4 782 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 720 410	22 631 191
Charges de gestion des placements	10	(2 735 265)	(2 944 315)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 985 145	19 686 876
Autres produits		26 703	11 772
Autres charges		(13)	(32)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 011 835	19 698 616
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 137 450)	(290 493)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 874 385	19 408 123
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 137 450	290 493
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(152 501)	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(396 832)	(16 450)
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 462 502	18 867 216

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2012	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17 462 502	18 867 216
Résultat d'exploitation	18 011 835	19 698 616
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(152 501)	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(396 832)	(16 450)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(17 873 950)	(19 342 725)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(59 160 439)	23 483 550
Souscriptions		
- Capital	232 236 504	298 075 078
- Régularisation des sommes non distribuables	(247 653)	(270 371)
- Régularisation des sommes distribuables	7 718 218	10 188 909
Rachats		
- Capital	(288 762 399)	(275 015 804)
- Régularisation des sommes non distribuables	285 568	284 027
- Régularisation des sommes distribuables	(10 390 677)	(9 778 289)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(59 571 887)	23 008 041
ACTIF NET		
En début de période	506 368 093	483 360 052
En fin de période	446 796 206	506 368 093
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	4 937 354	4 703 944
En fin de période	4 364 226	4 937 354
VALEUR LIQUIDATIVE	102,377	102,559
TAUX DE RENDEMENT	3,66%	3,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB» et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 338.827.343 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		329 521 857	335 916 952	75,18%
Obligation de sociétés		85 458 000	87 248 032	19,53%
AB SUB 2010	30 000	2 599 800	2 631 354	0,59%
AB SUB 2010	20 000	1 733 200	1 754 236	0,39%
AB SUB 2011-1	20 000	1 800 000	1 823 103	0,41%
AMEN BANK 2006	10 000	500 000	517 270	0,12%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 599 800	1 617 381	0,36%
AMENBANK A 2008	15 000	1 099 980	1 135 083	0,25%
AMENBANK B 2008	25 000	2 000 000	2 068 734	0,46%
AMENBANK 2009 B	30 000	2 399 700	2 421 664	0,54%
AIL 2008	10 000	200 000	202 621	0,05%
AIL 2009-1	7 000	280 000	292 412	0,07%
AIL 2011-1	10 000	800 000	824 903	0,18%
AIL 2012-1	5 000	500 000	515 123	0,12%
ATB 2007/1 D	50 000	4 000 000	4 109 728	0,92%
ATB SUB 2009 A2	40 000	3 500 000	3 576 618	0,80%
ATB SUB 2009 B1	10 000	1 000 000	1 028 110	0,23%
ATL 2006/1	20 000	400 000	411 340	0,09%
ATL 2008	25 000	500 000	515 315	0,12%
ATL 2008	5 000	100 000	103 063	0,02%
ATL 2010-1	20 000	1 200 000	1 216 812	0,27%
ATL 2010-1	5 000	300 000	304 203	0,07%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000	2 000 206	0,45%
ATL 2012-1	10 000	1 000 000	1 028 846	0,23%
ATL2008SUB	5 000	500 000	510 049	0,11%
BH 2007	50 000	2 000 000	2 005 144	0,45%
BH 2009 A	20 000	1 846 000	1 846 000	0,41%
BNA 2009 SUB	28 000	2 239 720	2 310 763	0,52%
BTE 2009	49 000	3 430 000	3 472 231	0,78%
BTE 2010 A	20 000	1 600 000	1 616 161	0,36%
BTE 2011 B	10 000	1 000 000	1 044 536	0,23%
BTK 2009 C	10 000	866 600	892 875	0,20%
BTK 2012-1 B	20 000	2 000 000	2 012 704	0,45%
CHO 2009	6 000	525 000	527 266	0,12%
CHO COMPANY 2009	3 000	262 500	262 500	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 055 623	0,24%

CIL 2008/1	10 000	200 000	203 533	0,05%
CIL 2009/1 F	8 000	320 000	326 326	0,07%
CIL 2009/2	15 000	600 000	607 563	0,14%
CIL 2009/3	10 000	600 000	623 203	0,14%
CIL 2010/1	10 000	600 000	608 990	0,14%
CIL 2010/2 F	10 000	600 000	604 100	0,14%
CIL 2011/1	10 000	800 000	824 839	0,18%
CIL 2011/1	5 000	400 000	412 419	0,09%
CIL 2011/1	5 000	400 000	412 419	0,09%
CIL 2012/1	5 000	500 000	518 148	0,12%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	2 001 140	0,45%
CIL V 2010/2	10 000	600 000	603 386	0,14%
CIL 2009/1 V	12 000	480 000	488 090	0,11%
EL WIFACK 2010	14 000	1 120 000	1 158 905	0,26%
HL 2008/1	10 000	200 000	207 047	0,05%
HL F 2010/1	5 500	330 000	337 443	0,08%
HL F 2010/2	5 000	300 000	301 254	0,07%
HL V 2010/1	7 500	450 000	458 581	0,10%
HL V 2010/2	10 000	600 000	602 055	0,13%
STB 2008/2	50 000	4 062 500	4 245 468	0,95%
STB 2008/2	20 000	1 653 600	1 722 967	0,39%
STB 2011 A	9 000	900 000	940 680	0,21%
STB 2011 A	5 000	500 000	522 600	0,12%
STM 2007 B	10 000	400 000	405 756	0,09%
STM 2007 C	4 000	160 000	162 302	0,04%
TL 2007-2	4 000	80 000	83 842	0,02%
TL 2011-2	10 000	800 000	806 573	0,18%
TL 2011-3	5 000	500 000	521 546	0,12%
TL F 2010-2	10 000	600 000	603 110	0,13%
TL F 2011-1	7 500	600 000	615 426	0,14%
TL SUB 2009	5 000	200 000	202 402	0,05%
TL SUB 2010	20 000	1 600 000	1 651 418	0,37%
TL V 2010-2	10 000	600 000	602 569	0,13%
TL V 2011-1	7 500	600 000	612 311	0,14%
SIHM 2008 A	3 000	180 000	182 777	0,04%
SIHM 2008 C	5 000	300 000	304 629	0,07%
SIHM 2008 D	2 000	120 000	121 852	0,03%
UIB 2009-1 A	40 000	2 800 000	2 853 806	0,64%
UIB 2009-1 B	40 000	3 199 600	3 264 013	0,73%
UIB 2009-1 C	20 000	1 700 000	1 736 401	0,39%
UIB 2011-1 A	20 000	1 800 000	1 823 494	0,41%
UIB 2011-1 B	20 000	1 900 000	1 933 319	0,43%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 043 331	0,23%
MEUBLATEX C 2010	1 000	100 000	102 947	0,02%
MOURADI 2005	5 000	100 000	102 721	0,02%
PANOBOIS 2007	2 000	120 000	124 530	0,03%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	1 000 000	1 001 824	0,22%
Bons du trésor assimilables		244 063 857	248 668 920	55,66%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	42 444 380	9,50%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	36 059 948	8,07%

BTA 07/2017	16 500	16 389 500	16 873 225	3,78%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	38 049 944	8,52%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 638 435	5,96%
BTA 04/2014	30 707	38 228 700	38 507 693	8,62%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 607 901	3,72%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 202 159	1,39%
BTA 08/2022	4 000	4 000 000	4 070 207	0,91%
BTA 10/2018	19 000	18 996 840	19 180 090	4,29%
BTA 10/2015	4 000	3 999 860	4 034 938	0,90%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		2 909 363	2 910 391	0,65%
Titres des OPCVM		2 909 363	2 910 391	0,65%
GENERAL OBLIG	5 055	526 576	513 669	0,11%
TUNISO EMIRATIE	3 027	310 564	312 278	0,07%
UNIVERS OBLIG	20 001	2 072 223	2 084 444	0,47%
TOTAL		332 431 220	338 827 343	75,83%

Pourcentage par rapport à l'Actif	75,73%
------------------------------------------	---------------

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2012 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2011	364 311 563	12 522 263	(4 694 017)	372 139 809	
Ajustement décomptabilisation Obligations BATAM		(1 630 000)	1 630 000		
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	8 900 000			8 900 000	
Fonds commun de créances	96 629			96 629	
Bons du trésor assimilables	22 996 700			22 996 700	
Titres OPCVM	131 684			131 684	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(13 274 465)			(13 274 465)	(2 200)
Bons du trésor assimilables	(36 138 318)			(36 138 318)	(218 318)
Fonds commun de créances	(291 590)			(291 590)	-
Titres OPCVM	(14 300 983)			(14 300 983)	(176 314)
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM			(23 201)	(23 201)	
Bon du trésor assimilables			(129 300)	(129 300)	
* Variations des intérêts courus		(1 279 622)		(1 279 622)	
Soldes au 31 décembre 2012	332 431 220	9 612 641	(3 216 518)	338 827 343	(396 832)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 107.785.178 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
Billets de trésorerie avalisés				4 922 353	4 973 211	1,11%
BT HL	du 31/07/12 à 5,3%	pour 180 jours	AMEN BANK	1 958 694	1 993 804	0,45%
BT HL	du 22/11/12 à 6,15%	pour 90 jours	BTL	2 963 659	2 979 407	0,67%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation				2 961 861	2 972 527	0,67%
BT CIL	du 12/11/2012 à 6,1%	pour 100 jours		986 671	993 202	0,22%
BT ELWIFAK LEASING	du 07/12/2012 à 6,3%	pour 90 jours		987 595	990 903	0,22%
BT ELWIFAK LEASING	du 25/12/2012 à 6,3%	pour 90 jours		987 595	988 422	0,22%
Bon du trésor à court terme				30 052 571	30 514 000	6,83%
BTCT du 15/01/2013 acquis le 28/02/2012				7 763 891	7 943 979	1,78%
BTCT du 15/01/2013 acquis le 29/02/2012				1 941 151	1 986 030	0,44%
BTCT du 24/04/2013 acquis le 24/04/2012				2 900 030	2 955 027	0,66%
BTC au 18/06/2013 acquis le 07/08/2012				14 554 275	14 719 547	3,29%
BTC au 23/10/2013 acquis le 23/10/2012				2 893 224	2 909 417	0,65%
Comptes à terme STB				39 400 000	39 696 186	8,88%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)				12 000 000	12 000 000	2,69%
Placement au 02/01/2013 (au taux de 3,9%)				3 000 000	3 022 567	0,68%
Placement au 19/07/2014 (au taux de 4,64%)				5 000 000	5 083 393	1,14%
Placement au 29/09/2014 (au taux de 4,88%)				3 500 000	3 538 184	0,79%
Placement au 22/10/2014 (au taux de 4,9%)				15 000 000	15 144 986	3,39%
Placement au 07/11/2014 (au taux de 4,9%)				900 000	907 056	0,20%
Certificats de dépôt				29 468 485	29 629 254	6,63%
Certificat de dépôt STB au 01/01/2013 (au taux de 4,18%)				1 996 293	1 999 815	0,45%
Certificat de dépôt STB au 02/01/2013 (au taux de 4,18%)				4 491 659	4 499 166	1,01%
Certificat de dépôt STB au 04/01/2013 (au taux de 4,18%)				1 498 608	1 499 443	0,34%
Certificat de dépôt STB au 07/01/2013 (au taux de 4,18%)				999 072	999 351	0,22%
Certificat de dépôt STB au 08/01/2013 (au taux de 4,18%)				2 994 440	2 997 776	0,67%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2013 (au taux de 4,18%)				2 994 440	2 997 498	0,67%
Certificat de dépôt STB au 10/01/2013 (au taux de 4,18%)				2 497 680	2 497 680	0,56%
Certificat de dépôt STB au 15/01/2013 (au taux de 4,18%)				1 996 293	1 997 220	0,45%
Certificat de dépôt STUSID BANK au 26/08/2014 (au taux de 5,24%)				3 000 000	3 057 989	0,68%
Certificat de dépôt STB au 28/09/2014 (au taux de 5,2%)				7 000 000	7 083 316	1,59%
TOTAL				106 805 270	107 785 178	24,12%
Pourcentage par rapport à l'Actif						24,09%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 16.649.522 contre D : 17.849.137 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2012	Année 2011
<u>Revenus des obligations</u>	<u>3 710 849</u>	<u>4 064 531</u>
- Intérêts	3 710 849	4 064 531
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>12 315 713</u>	<u>13 039 851</u>
- Intérêts des BTA	12 315 713	13 039 851
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>622 960</u>	<u>744 755</u>
- Dividendes des OPCVM	621 637	670 188
- intérêts des parts des FCC	1 323	26 773
- Autres	-	47 794
TOTAL	16 649 522	17 849 137

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 4.070.888, contre D : 4.782.054 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2012	Année 2011
Intérêts des billets de trésorerie	278 783	320 036
Intérêts des comptes à terme	1 073 392	737 608
Intérêts des BTCT	1 470 609	774 741
Intérêts des Bons de caisse	288 216	867 196
Intérêts des certificats de dépôts	959 888	2 082 473
TOTAL	4 070 888	4 782 054

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 599.388, contre D : 438.944 au 31/12/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Gestionnaire	240 661	166 324
Dépositaire	87 814	112 137
Commission de distribution	270 913	160 483
Total	599 388	438 944

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 767.559, contre D : 747.137 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Sommes à l'encaissement	717 881	740 928
Autres	49 678	6 209
Total	<u>767 559</u>	<u>747 137</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion s'élèvent au 31/12/2012 à D : 2.735.265, contre D : 2.944.315 au 31 décembre 2011, et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	2 021 717	2 239 488
Rémunération du dépositaire	356 774	384 041
Commission de distribution	356 774	320 786
Total	<u>2 735 265</u>	<u>2 944 315</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	486 957 459
Nombre de titres	4 937 354
Nombre d'actionnaires	4 581

Souscriptions réalisées

Montant	232 236 504
Nombre de titres émis	2 354 695
Nombre d'actionnaires nouveaux	896

Rachats effectués

Montant	(288 762 399)
Nombre de titres rachetés	(2 927 823)
Nombre d'actionnaires sortants	(824)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(152 501)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(396 832)
Régularisation des sommes non distribuables	37 915

Capital au 31-12-2012

Montant	429 920 146
Nombre de titres	4 364 226
Nombre d'actionnaires	4 653

Note 12 : Autres informations					
12.1. Données par action et ratios pertinents					
Données par action	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	4,748	4,584	4,632	4,939	4,585
Charges de gestion des placements	(0,027)	(0,590)	(0,000)	(0,027)	(0,571)
Revenus net des placements	4,121	3,987	4,032	4,312	4,014
Autres produits	0,006	0,002	-	0,006	0,038
Autres charges	-	-	-	(0,001)	(0,136)
Résultat d'exploitation (1)	4,127	3,990	4,032	4,317	3,916
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,261)	(0,059)	(0,069)	(0,156)	0,316
Sommes distribuables de l'exercice	3,867	3,931	3,963	4,161	4,232
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0,035)	(0,165)	(0,127)	(0,144)	0,002
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,091)	0,003	0,040	0,051	-
Frais de négociation	-	-	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(0,126)	(0,168)	(0,087)	0,093	0,002
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,001	3,821	3,945	4,223	3,918
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,126)	(0,168)	(0,087)	0,093	0,002
Régularisation du résultat non distribuable	0,009	0,003	(0,008)	0,007	(0,237)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,117)	(0,166)	(0,095)	(0,086)	(0,235)
Valeur liquidative	102,377	102,559	102,756	103,051	103,207
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,61%	0,58%	0,58%	0,61%	0,55%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,77%	3,83%	3,85%	4,03%	4,10%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la " SICAV L'EPARGNANT " est confiée à la Société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net.

La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 447.395.594, un actif net de D : 446.796.206 et un bénéfice de D : 17.462.502, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 21 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL